



Monsieur l'Administrateur Général du CEA,

Objet : Préavis de grève intersyndical de 24 h le 3 février 2022

Suite au dépôt du cahier intersyndical de revendications salariales déposé en décembre 2021, il aura fallu deux journées de grève et de mobilisation des salariés du CEA pour que vous mandatiez DRHRS pour ouvrir les Négociations Annuelles Obligatoires 2022.

Les organisations syndicales du CEA, réunies en intersyndicale, vous rappellent qu'il est indispensable de décorrélérer le projet de modernisation sociale de cette négociation annuelle obligatoire, qui doit être uniquement consacrée à apporter des réponses à l'ensemble revendications portées depuis avril 2021 :

1. **Rebasage de la grille de rémunération avec un ajout de 60 points** pour l'ensemble des salariés, pour compenser le gel de la valeur du point depuis 2009 pour les salariés en place.
2. Mise en place d'un dispositif permettant **d'ajuster la valeur du point à partir de 2022 en fonction de l'évolution de l'inflation**, lorsque celle-ci est positive.
3. Réévaluation des **augmentations individuelles des salariés de l'annexe 2**.
4. Alignement des primes **PSC et PSNC à 10%**.
5. Reconnaissance de la pénibilité du travail par la **réévaluation des primes de sujétion**. Une reconnaissance de la **spécificité DAM** est nécessaire.
6. **Revalorisation des forfaits de postes et d'astreintes**
7. **Revalorisation des Missions et déplacements**
8. **Revalorisation de la butée d'ancienneté et de la prime individuelle à 25%**.

Aujourd'hui, la première réunion de négociation annuelle obligatoire n'a donné aucun élément concret pour satisfaire les revendications des salariés. Force est de constater que le compte n'y est pas avec un chiffrage de ce cahier à 200M€ et une première estimation d'enveloppe gouvernementale à 24M€ basée sur une inflation à 1,6%. Cette entrée en matière est ressentie davantage comme une provocation que d'une volonté d'apaiser les salariés. Il est plus qu'urgent d'obtenir des cadrages précis de nos tutelles en vue de réellement avancer dans cette négociation. Nous vous rappelons que la mobilisation est déjà très forte chez les salariés du CEA et que ne pas leur répondre précisément ne va faire que tendre la situation sociale de notre organisme. Des dates ont été proposées les 11 et 22 février pour deux nouvelles réunions de négociation. Nous espérons que les tutelles auront pris la mesure de la situation et du fort niveau de tensions sociales sur l'ensemble des sites du CEA.

En conséquence, afin de permettre aux salariés de participer une fois de plus à des mobilisations pour voir aboutir leurs revendications, les organisations syndicales représentatives CFDT, CFE-CGC, CGT et UNSA-SPAEN déposent un **préavis de grève de 24 heures pour le 3 février 2022 de 0h00 à 23h59**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de cette journée pour les salariés travaillant en horaires postés ou décalés. Les organisations syndicales FO et CFTC s'associent à ce dépôt.

Dans l'attente de réponses de votre part à la hauteur des attentes des salariés du CEA, veuillez recevoir, Monsieur l'Administrateur Général, nos salutations syndicales.

<p>Pour la CFDT : Laurent DELNAUD</p>	<p>Pour la CFE-CGC : Nathalie GAILLARD-BIENFAIT</p>	<p>Pour la CGT : Christophe RATIN</p>	<p>Pour l'UNSA-SPAEN : Vincenzo SANZONE</p>
			